

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MURAT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

### Étaient présents :

|                          |                      |                           |                      |
|--------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------|
| Didier ACHALME           | Denis DELPIROU       | Michel MARSAL             | Philippe ROSSEEL     |
| Gilles AMAT              | Franck DE MAGALHAES  | Daniel MEISSONNIER        | Philippe SARANT      |
| Claire ANDRIEUX-JANNETTA | Xavier FOURNAL       | Jean-Pierre PENOT         | Christophe SOULIER   |
| Djuwan ARMANDET          | Danielle GOMONT      | Colette PONCHET-PASSEMARD | Claire TEISSEDE      |
| Karine BATIFOULIER       | Alain GRIFFE         | Michel PORTENEUVE         | Marie-Claire TUFFERY |
| Vivien BATIFOULIER       | Eric JOB             | Gérard POUDEROUX          | Alain VAN SIMMERTIER |
| André BOUARD             | Jean-François LANDES | Félix ROCHE               | Roland VERNET        |
| Georges CEYTRE           | Philippe LEBERICHEL  | Pierrick ROCHE            | Eric VIALA           |
| Gilles CHABRIER          | Danièle MAJOREL      | Jean RONGIER              |                      |

### Étaient absents excusés:

|                            |                  |                             |                    |
|----------------------------|------------------|-----------------------------|--------------------|
| Bernadette BEAUFORT-MICHEL | Thierry DALLE    | Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME | Ghyslaine PRADEL   |
| Frédérique BUCHON          | Christian DONIOL | Luc LESCURE                 | Jean-Paul REBOUL   |
| Marie Ange CHARBONNIER     | David GENEIX     | Thierry MATHIEU             | Marie-Laure TIBLE  |
| Lucette CHAUVEL            | Robert JOUVE     | Vincent MENINI              | Josette TOUZET     |
| Béatrice CHEVALLET         | Pierre JUILLARD  | Bernard PAGENEL             | André TRONCHE      |
| Magali CRAUSER             |                  |                             | Jean Louis VERDIER |

### Pouvoirs :

|                                          |                                               |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Marie Ange CHARBONNIER À Djuwan ARMANDET | Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME À Gilles CHABRIER |
| Lucette CHAUVEL À Georges CEYTRE         | Thierry MATHIEU À Denis DELPIROU              |
| Magali CRAUSER À Pierrick ROCHE          | Bernard PAGENEL À Jean-François LANDES        |
| Christian DONIOL À Daniel MEISSONNIER    | Ghyslaine PRADEL À Colette PONCHET-PASSEMARD  |
| Robert JOUVE À Didier ACHALME            | Josette TOUZET À Jean-Pierre PENOT            |

Date de convocation : 16 février 2023

Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE

Membres en exercice : 57

Présents : 35 – Pouvoirs : 10 – Votants : 45

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Objet :** Concession de service public relative à l'exploitation touristique du tronçon de voie ferrée entre Lugarde et Allanche avec des vélorails – Choix du délégataire et approbation du contrat

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** les statuts de Hautes Terres Communauté ;

**Vu** la délibération n°2022CC-167 en date du 29 septembre 2022 approuvant le principe de la concession de service public pour l'exploitation touristique du tronçon de voie ferrée entre Lugarde et Allanche avec des vélorails et autorisant le lancement de la procédure de consultation ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 décembre 2022 ;

**Considérant** que la consultation a été lancée dans le respect des dispositions du Code de la commande publique relative aux contrats de concession ainsi que les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** qu'il s'agissait d'une procédure « ouverte » avec remise simultanée des candidatures et des offres sur la plateforme de dématérialisation « [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) » conformément aux modalités fixées dans le règlement de la consultation ;

**Considérant** que deux candidats ont déposé un pli :

- Monsieur Fabien VIDAL ;
- SAS Compagnie des Chemins de Fer du Cantal ;

**Considérant** que la Commission de Délégation de Service Public, réunie le 13 janvier 2023, et après analyse des candidatures, a décidé de retenir les deux candidats et d'engager des auditions avec chacun d'eux ;

**Considérant** le rapport d'analyse des offres proposant un classement des candidats selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation ;

**Considérant** que la Commission de Délégation de Service Public, réunie le 6 février 2023, a analysé les offres et a émis un avis favorable pour retenir l'offre la mieux classée ;

**Considérant** qu'en application de l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales le rapport du Président a été transmis à l'assemblée délibérante ;

**Considérant** que le candidat, Monsieur Fabien VIDAL, a adressé un courrier en date du 16 février 2023 annonçant le désistement de sa candidature ;

**Considérant** qu'il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir la SAS Compagnie des Chemins de Fer du Cantal en tant que délégataire de la concession de service ;

**Considérant** que le contrat proposé pour l'exploitation touristique du tronçon de voie ferrée entre Lugarde et Allanche avec des vélorails présente les caractéristiques suivantes :

- Durée 1 an renouvelable 3 fois
- Début d'exécution du contrat : 1<sup>er</sup> mai 2023
- Consistance du service :
  - Offrir un service de transport au public à des fins touristiques sur la section de voie ferrée susmentionnée avec des vélorails,
  - Gestion d'un lieu pouvant accueillir un bar et/ou un lieu de restauration,
  - Commercialiser l'offre touristique, assurer la promotion, et son animation,
  - Coordonner cette offre en lien avec Hautes Terres Tourisme et les acteurs touristiques du territoire,
  - Organiser ces transports dans le respect des règles en vigueur, notamment des mesures de sécurité,
  - Entretenir les équipements et installations,
  - Gérer le personnel nécessaire au bon fonctionnement du service.

**Le Conseil communautaire,**

**Oùï l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le choix du délégataire de la concession de service pour l'exploitation touristique du tronçon de voie ferrée entre Lugarde et Allanche avec des vélorails ;
- **D'APPROUVER** le contrat de concession et ses annexes, sous forme d'affermage, pour l'exploitation touristique du tronçon de voie ferrée entre Lugarde et Allanche avec des vélorails ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à la présente délibération.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME

